

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

*Visa CR N° 2592
05-08-2001*

- VU la Constitution ;
- VU le Décret n° 2000-526/PRES du 6 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 2000-527 /PRES/PM du 12 novembre 2000 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n°97-468/PRES/PM du 31 octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n°034/98/AN du 18 mai 1998 portant Loi Hospitalière ;
- VU la Loi n°039/98/AN du 30 juillet 1998 portant réglementation des Etablissements Publics de l'Etat à caractère Administratif ;
- VU le Décret n°99-051/PRES/PM/MEF du 5 mars 1999 portant statut général des Etablissements Publics de l'Etat à caractère Administratif ;
- VU le Décret n°99-102/PRES/PM/MS du 29 avril 1999 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU le Décret n°99-268/PRES/PM/MS/MEF/MASF du 3 août 1999 portant statut général des établissements hospitaliers publics ;
- Sur Rapport du Ministre de la Santé ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 janvier 2001 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Les agents dont les noms suivent sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Régional de Tenkodogo :

REPRESENTANTS DE L'ETAT

Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances

- Monsieur Olivier B. SAWADOGO, Mle 28 503 H, Conseiller des Affaires Economiques.

Au titre du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

- Madame Marie Louise KERE née ZIDA, Mle 10 915 W, Educatrice Sociale.

REPRESENTANTS DES TRAVAILLEURS

- Monsieur Boureima NOUMANDE, Mle 18 653 Z, Attaché de Santé ;
- Monsieur Jean Claude ZOUNGRANA, Mle 50 099 P, Infirmier d'Etat.

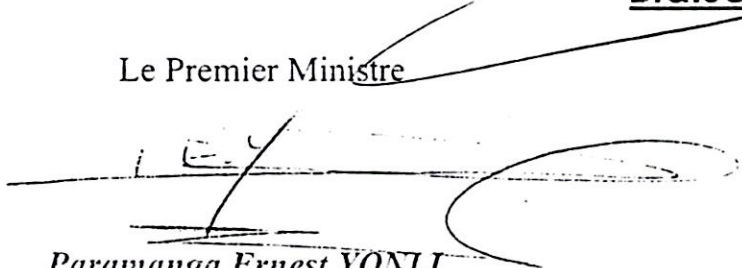
ARTICLE 2

Le Ministre de la Santé, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 06 février 2001


Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre


Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre de la Santé


Pierre Joseph Emmanuel TAPSOBA

Pour le Ministre de l'Economie et des Finances et par délégation, le Ministre délégué chargé des Finances et du Budget


Jean-Baptiste COMPAORE

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Décentralisation


Bernard T. NABARE